

/BA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-218 du 21 Juillet 1987

chargeant le Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM,
Ministre Délégué auprès du Président de la
République, Chargé du Plan et de la Statistique,
de l'intérim du Camarade Guy Landry HAZOUTIE,
Ministre des Affaires Etrangères et de la Co-
opération, pour compter du 13 Juillet 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitu-
tionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 13 Juillet 1987, le Camarade Mohamed Souradjou
IBRAHIM, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du
Plan et de la Statistique, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération, pendant l'absence du Camarade Guy Landry
HAZOUTIE.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Juillet 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Applications : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 PCP 6 MAEC-
MPS6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCOT-ONEPI-
Gde CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BOP 1 Préfets 6 JORPB 1.-